



ace europe

## Assurvin

*L'assurance Vie du vin*

*Un pack complet, innovant et adapté  
pour couvrir les risques à chaque étape  
de la vie du vin.*



# Professionnels du vin, êtes-vous assurés aujourd'hui de pouvoir développer sereinement votre exploitation ?

*Découvrez maintenant les avantages du produit sur mesure Assurvin*

## *Une solution...*

- Un seul interlocuteur pour une multitude de garanties.
- Une gestion simplifiée.
- Une optimisation des coûts d'assurances.

## *...sur mesure*

- Le conseil de spécialistes depuis plus de 30 ans.
- Des garanties choisies en fonction de vos besoins réels.
- Aucune rupture dans la couverture des risques.

## 1 PROTEGEZ LES BIENS DE VOTRE PROPRIETE

Parce que tout commence là, à la propriété. Pour produire et développer votre activité en toute confiance, ACE Europe vous propose des garanties incontournables. C'est le point de départ... **nous vous l'assurons.**

### ■ Des garanties complètes, en tous lieux

- Couverture de tous dommages subis par votre marchandise quelque soit la phase d'élevage et d'élaboration, lors d'un incendie et/ou couverture des risques annexes tels que : vol, contamination, coulage, bris de bouteille.
- Garantie de vos marchandises transportées par vos propres moyens ou confiées à des professionnels du transport.

### ■ Outils de production et informatique : points névralgiques, couvertures spécifiques...

- Vos cuves et machines (trieuse, régulateur de température...) peuvent être garanties contre le bris (ex : déformation de cuve suite au coulage).
- Informatique de gestion ou de production : les matériels sont couverts en valeur à neuf jusqu'à 5 ans d'âge, les micro-ordinateurs portables de la propriété peuvent être couverts par cette garantie.



*Rejoignez-nous, près de 500 propriétés viticoles (principalement des grands crus, crus classés et crus bourgeois) ont déjà souscrit à Assurvin, dont 60% dans le Bordelais.*



**ace europe**

# On n'imagine pas toutes les répercussions d'un incident...

## 2 NE SUBISSEZ PLUS LES CONSEQUENCES FINANCIERES D'UN SINISTRE !

Frais supplémentaires non provisionnés, perte de marge brute, répercussions négatives sur le compte de résultat... Aujourd'hui couvrir les dommages matériels c'est bien, se couvrir contre d'éventuels dépassements financiers c'est plus prudent. Pour que vous puissiez développer votre exploitation en toute sérénité, **vous pouvez compter sur nous.**

### ■ En cas de dommage à vos biens (bâtiments et matériels)

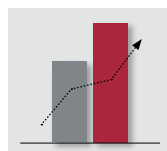
- Remboursement des frais supplémentaires de production suite au sinistre (incendie, risques annexes, bris de machine) : passage 3x8, location de matériel, intérim pour livrer dans les délais...
- Garantie des pertes sur récolte à venir.



**En pratique :** *En cas d'atteinte à votre patrimoine viticole, votre chiffre d'affaires qui aurait dû être réalisé avec les récoltes encore sur pied vous est garanti.*

### ■ Suite à un accident de travail

- Garantie du surcoût lié à la hausse des charges patronales "Accidents du travail" (propriétés de plus de 30 salariés).



**En pratique :** *En cas de sinistre, la Mutualité Sociale Agricole indemnise les victimes et répercute le coût en augmentant le taux de cotisation "accident de travail".*

*Avec Assurvin, le compte de résultat de votre exploitation n'est pas affecté. Nous prenons en charge l'impact financier de l'augmentation du taux de cotisation suite à un accident.*

# Vos responsabilités vis-à-vis des consommateurs et des partenaires augmentent...

## 3 MAITRISEZ TOUS LES RISQUES AVEC ASSURVIN !

Protections matérielles et financières de votre activité avant tout, mais aussi couverture des risques liés à la responsabilité civile de l'entreprise et de ceux qui la dirigent. Aujourd'hui, les dirigeants peuvent être mis en cause sur leurs biens propres, **Assurvin l'a prévu pour vous.**

### ■ Responsabilité civile de l'entreprise

- Responsabilité civile des produits livrés dans le monde entier, y compris pour les exportations directes ou indirectes (via un négociant) vers les USA et/ou Canada.
- Frais de retrait : Assurvin garantit les frais engagés dans le cadre d'une opération de retrait y compris aux USA et au Canada.
- Protection juridique professionnelle : pour vous renseigner, vous assister voire défendre vos intérêts en cas de mise en cause professionnelle.

### ■ Responsabilité des dirigeants (de droit ou de fait)

- Une garantie devenue indispensable, pour des dirigeants de plus en plus souvent mis en cause sur leur patrimoine personnel par leurs fournisseurs, clients, créanciers, actionnaires, employés...
- Couverture des frais de défense y compris pénale.
- Prise en charge des dommages et intérêts suite à mise en cause.
- Couverture de la faute non-séparable des fonctions de dirigeant.



**En pratique :** *Une protection des dirigeants contre le risque de mise en cause de leur responsabilité personnelle dans la gestion de leur exploitation.*

*Quelques exemples : manque de prévoyance dans la politique de développement, dépenses en décalage avec les ressources de l'entreprise, présentation d'un bilan inexact, délit d'entrave...*

### ■ Crise +

- Assistance en cas de crise par un consultant spécialisé (produit altéré, qui présente, ou est susceptible de présenter, un danger d'atteinte à la santé humaine).
- **Remboursement du coût du produit retiré au prix de vente.**
- Frais de reconstitution d'image du ou des produits de la propriété viticole.



**En pratique :** *La garantie Crise + prend par exemple en charge les frais de communication de crise destinés à sauvegarder la confiance des clients, créanciers et consommateurs...*

*Elle permet aussi le remboursement des produits retirés du marché sur la base de leur prix de vente, marge bénéficiaire comprise.*

**ASSURVIN** vous garantit les dommages subis ou causés par votre vin durant les phases d'élevage et d'élaboration quelque soit la taille de votre exploitation.

## Votre correspondant "ASSURVIN"



Cachet du courtier

## ACE European Group Limited

Le Colisée  
8, avenue de l'Arche  
92 419 Courbevoie cedex  
[www.aceeurope.fr](http://www.aceeurope.fr)

Contact :

Christian SKRZYNIARZ  
33 (0)5 56 01 71 92 Tél  
33 (0)1 56 37 71 30 Fax  
[christian.skrzyniarz@ace-ina.com](mailto:christian.skrzyniarz@ace-ina.com)



### Le groupe ACE, la force d'un leader mondial de l'assurance des entreprises :

Le groupe des compagnies ACE est un acteur mondial majeur de l'industrie de l'assurance I.A.R.D., présent dans plus de 50 pays. ACE limited, holding du groupe, est coté A+ (supérieur) par Standard & Poors et par AM Best. ACE Europe, est présent sur le marché français depuis plus de 130 ans et a bâti sa réputation sur sa qualité de service et son approche de spécialiste. ACE Europe a réalisé un chiffre d'affaires de 326 millions d'euros en France, en 2005.